Emploi: lignes directrices pour les politiques des États membres, révision. Paquet emploi

2003/0068(CNS) - 21/05/2003

La commission a adopté le rapport de M. Herman SCHMID (GUE/NGL, S) qui approuve la proposition dans les grandes lignes, sous réserve de plusieurs amendements (procédure de consultation). Les députés soutiennent les trois objectifs principaux de la Stratégie européenne pour l'emploi (le plein emploi, la qualité et la productivité du travail, ainsi que la cohésion sociale et l'insertion) mais ils considèrent qu'un quatrième objectif, transversal, devrait s'y ajouter : l·égalité entre femmes et hommes. Il s'agit, selon eux, d'un facteur-clé qui requiert des mesures supplémentaires. Les députés, tout en reconnaissant l'importance du plein emploi comme objectif principal, insistent sur le fait qu'il faut réduire substantiellement le taux de chômage car les taux d'emploi et de chômage constituent des objectifs partiellement indépendants. Aussi demandent-ils d'établir des objectifs d'ensemble non seulement pour le plein emploi mais aussi pour le taux de chômage. Comme dans la proposition de la Commission, les députés insistent sur la promotion de la création d'emplois et l'encouragement de l'esprit d'entreprise. Il est cependant primordial à leurs yeux de ne pas seulement créer des emplois mais de mettre l'accent sur la qualité de ces emplois. Les députés soulignent l'importance des marchés de l'emploi locaux et régionaux, qui ont, selon eux, tendance à être moins sensibles aux cycles conjoncturels et aux fluctuations d'ordre macro-économique. Ils demandent des mesures actives pour réduire les disparités locales et régionales. Enfin, vu que les Etats membres assurent la mise en oeuvre des lignes directrices pour l'emploi, la commission parlementaire estime qu'il est essentiel d'améliorer la légitimité et la mise en oeuvre de la Stratégie européenne en associant les parlements nationaux à la discussion et à l'adoption des plans d'actions nationaux pour l'emploi.